



NATIONS
UNIES



Conférence diplomatique de
plénipotentiaires des Nations Unies
sur la création d'une Cour criminelle
internationale

Rome, Italie
15 juin - 17 juillet 1998

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.183/C.1/L.80
15 juillet 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION PLENIERE

PROPOSITION PRESENTEE PAR L'INDE CONCERNANT L'ENSEMBLE
DE PROJETS D'ARTICLES RENVOYES AU COMITE DE REDACTION
PAR LA COMMISSION PLENIERE (A/CONF.183/C.1/L.58)

Article 86

Paragraphe 7

Supprimer le membre de phrase "ou, si c'est le Conseil de sécurité
qui a soumis l'affaire à la Cour, au Conseil de sécurité"

GE.98-72404 (F)

ROM.98-3850